

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST**

**ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES**

**Programme d'appui à l'élaboration et à la validation
du Cadre de Politique Agricole Commune de l'Afrique de l'Ouest**

Février 2003

Secrétariat Technique : CILSS 03 BP 7049 OUAGADOUGOU 03
Téléphone : (226) 37 41 25/26 ; Fax : (226) 37 41 32 ; Email : cilss@fasonet.bf

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur agricole reste et restera pour longtemps encore un secteur stratégique dans la plupart des États membres de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest.(CEDEAO). En effet, l'Afrique de l'Ouest est caractérisée par la prépondérance du secteur agricole dont la contribution au PIB varie selon les pays entre 30 et 60 %. De plus, la production agricole participe pour 60 à 80 % à la valeur des recettes d'exportation et procure des emplois à près de 70 % de la population.

L'agriculture de l'Afrique de l'Ouest, malgré son caractère stratégique dans les économies des États membres, est non seulement incapable de satisfaire les besoins locaux, mais elle demeure faible et peu compétitive sur le marché international, à de rares exceptions près (coton, cacao par exemple). Pourtant l'agriculture de ces pays est loin d'avoir exploité toutes ses potentialités de développement tant aux plans national, sous régional qu'international.

Bien que les pays membres aient des atouts considérables en matière de production agricole, force est de constater qu'une large partie de la population n'a pas accès à une alimentation suffisante et vit dans une situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire. On estime que près de 40 millions de personnes sont confrontées quotidiennement à l'insécurité alimentaire. En milieu rural, où se concentre la majorité des pauvres, cette situation s'explique amplement par l'insuffisance de la production familiale destinée à l'autoconsommation. En milieu urbain, l'ampleur du chômage et du sous-emploi ne permet pas aux ménages de disposer des ressources suffisantes leur permettant d'accéder aux marchés alimentaires.

Selon des données de la FAO, le PIB agricole de l'Afrique de l'Ouest s'est accru de seulement 0,3 % par an entre 1991 et 1996, tandis que la population a de son côté progressé de 3,0 % environ par an. Le déficit alimentaire de ce fait continue de s'accroître en Afrique de l'Ouest. Selon la Banque Mondiale, la part des importations de produits agricoles par rapport au total des importations de biens et services, est en croissance continue depuis les années 1990, atteignant plus de 20 % pour la période 1995-1997. Il convient de noter que les pays sahéliens, malgré des conditions de production plus difficiles, résistent plutôt mieux que les pays côtiers du Golfe de Guinée.

Exception faite de certaines filières d'exportation tels que le coton, le café et le cacao, les performances du secteur agricole sont demeurées insuffisantes pour faire face aux défis auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée : la sécurité alimentaire des ménages et de la région, l'amélioration des revenus agricoles, la création de valeur ajoutée au sein des filières de produits agricoles, la gestion durable des ressources naturelles, l'accroissement des exportations et le renforcement du solde de la balance commerciale agroalimentaire.

Les croissances de production enregistrées dans certains pays sont davantage dues à l'accroissement des superficies qu'à l'augmentation des rendements. La faible maîtrise des aléas climatiques, l'insécurité foncière, la faible disponibilité du crédit et des intrants sont autant d'éléments dans l'environnement des producteurs qui freinent l'investissement, la modernisation et l'intensification des systèmes de production.

De même, la plupart des exportations agricoles repose sur un nombre limité de produits primaires, offrant par conséquent très peu de valeur ajoutée. La dégradation des prix sur les marchés internationaux des produits non ou peu transformés a obligé les pays ouest-africains à accroître sensiblement les surfaces consacrées aux cultures de rente et le volume des exportations pour maintenir le niveau des recettes, essentielles pour assumer le service de la dette. Malgré l'accès privilégié au marché européen dont bénéficient la plupart des exportations de la zone, les parts de marché détenues par cette dernière se sont effritées du fait de la dégradation de la compétitivité par rapport à ses principaux concurrents africains, asiatiques ou latino américains. Marginale du point de vue de son poids dans les échanges mondiaux, la région n'a pas réussi à peser dans les négociations commerciales internationales. Elle reste fortement sujette aux fluctuations des prix mondiaux. A l'inverse, pour ses importations, la région a pu tirer partie des subventions aux exportations allouées par les grands pays exportateurs. Mais la baisse des prix à la consommation induite par ce dumping s'est aussi traduite par des conséquences négatives pour les filières locales, lorsqu'il s'agit de produits concurrents (céréales, viandes, tomates concentrées, pomme de terre, etc.).

Il reste établi que seule une croissance durable du secteur agricole de ces pays permettra d'atteindre les objectifs prioritaires de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.

Pour faire face à la faible performance de l'agriculture dans leurs économies, les États membres de la CEDEAO ont mis en place au cours des vingt (20) dernières années des politiques et stratégies marquées par des programmes d'ajustement structurels macro-économiques et sectoriels. En appui aux États, la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales (ex CEAO, UEMOA, CMA/AOC, ALG, CILSS, CORAF) n'ont cessé d'élaborer et de mettre en place des plans, stratégies, politiques et programmes de développement agricole. Tout ceci n'a pas permis, jusque là, d'améliorer de façon significative la productivité et la compétitivité de l'agriculture, ni d'augmenter la production et le volume des échanges agricoles.

La libéralisation rapide des économies ouest-africaines confrontées à la crise du surendettement, alors que la libéralisation internationale des marchés s'opérait beaucoup plus lentement a largement pénalisé les agricultures de la région. Cependant certains changements récents intervenus dans les arrangements commerciaux au plan mondial (OMC, Accords de Cotonou, AGOA), offrent de nouvelles opportunités aux pays de l'Afrique de l'Ouest pour se positionner sur les marchés internationaux et reconquérir une part importante de leurs propres marchés. Mais, ces opportunités ne pourront être saisies qu'à travers des efforts collectifs très importants. Si les pays membres de la CEDEAO possèdent des potentialités de constituer un bloc commercial pour favoriser les échanges au sein de la sous région et améliorer leur insertion sur les marchés internationaux, ils doivent cependant renforcer la cohérence de leurs politiques nationales, améliorer la gestion de l'interface avec les marchés extérieurs, harmoniser et renforcer leurs positions de négociations, et enfin, réformer en profondeur leurs politiques agricoles.

L'article 25.2 (h) du traité révisé de la CEDEAO stipule que les États membres s'engagent à tout mettre en œuvre en vue de "l'adoption d'une politique agricole commune, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation, de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche".

Une Politique Agricole Commune définira les missions confiées au secteur agricole, l'orientation du développement agricole, et la méthodologie à travers lesquels la sous région exploitera le potentiel qu'elle possède pour assurer une sécurité alimentaire durable dans les pays membres, assurer une rémunération décente aux actifs agricoles, et assurer l'expansion des échanges sur une base durable tant au sein de la sous région qu'avec le reste du monde. Le cadre de politique agricole commune constituera un instrument qui permettra d'harmoniser et d'intégrer les objectifs visés à travers les divers stratégies et programmes des autres organisations intergouvernementales de la sous-région et partant, d'éviter la duplication des efforts dans la poursuite des objectifs communs.

Au regard des avantages que peut entraîner la mise en œuvre d'une Politique Agricole Commune pour le développement économique, social et environnemental dans chacun des pays et au niveau de l'ensemble de la sous-région, la Commission Ministérielle de la CEDEAO pour l'Alimentation et l'Agriculture s'est réunie du 27 au 31 Janvier 2001 à Bamako (Mali), afin de débattre des possibilités, de la nature et de la portée d'une telle politique à mettre en place pour la sous région. La Commission Ministérielle a adopté les principaux éléments d'un cadre d'orientation pour ladite politique et instruit le Secrétariat Exécutif à commanditer une étude à travers laquelle elle sera élaborée.

II. OBJECTIFS DU PROCESSUS

Le processus vise à élaborer un Cadre de Politique Agricole Commune qui précise les objectifs de développement agricole dont se dotent les pays de la région CEDEAO. Ce cadre est établi d'une part, sur la base des préoccupations nationales (toutes les catégories d'acteurs : Etat, opérateurs privés, organisations socio-professionnelles, ONG, etc.) et d'autre part, des expériences et initiatives régionales et sous-régionales. Il est compris comme étant un cadre d'orientation qui définit les directions à suivre (buts, objectifs visés, résultats recherchés) et détermine les voies et moyens pour les atteindre. Il clarifie les responsabilités et fonctions des différents acteurs concernés. Il s'appuie d'une part sur des études approfondies permettant d'offrir une base de discussion solide entre pays et acteurs, et d'autre part sur un processus approfondi de concertation et de négociation entre les administrations nationales, les acteurs, les principales organisations régionales d'intégration économique et commerciale, et les institutions de coopération dans les domaines agricole, environnemental et alimentaire.

De manière spécifique, il s'agira :

- de mieux appréhender d'une part, les problèmes spécifiques et contraintes par pays, bassins de production et zones d'échanges, et d'autre part, les approches et solutions pour les résoudre ;
- d'analyser l'impact des politiques publiques ainsi que les tendances lourdes (démographie, investissements, évolution des milieux naturels, etc.) qui peuvent affecter les dynamiques de développement agricole à moyen et long termes ;
- d'analyser les convergences et divergences d'intérêts entre pays et acteurs au regard des enjeux de développement agricole ;
- de définir les grandes missions et les objectifs stratégiques assignés à la politique agricole commune par l'ensemble des pays, ainsi que les systèmes d'exploitation et modes d'organisation des filières promues au travers de cette politique. Sur la base de ces missions et objectifs, il s'agira d'identifier les instruments de politique publique et de régulation du jeu et des intérêts des acteurs privés, compatibles et cohérents ;
- de déterminer de façon assez précise les interventions régionales qui accompagneraient les efforts des pays et permettraient à la CEDEAO, à l'UEMOA, au CILSS et aux autres OIG de la sous-région de se positionner de manière efficace, opérationnelle et coordonnée.

III. RESULTATS ATTENDUS

- R1. Les missions et objectifs assignés aux agricultures ouest-africaines ainsi que les « modèles de développement agricole » sont définis ;
- R2. Les instruments de politique agricole sont sélectionnés et leurs impacts analysés, les grands axes d'intervention de la politique agricole sont définis ;
- R3. Un mécanisme opérationnel d'harmonisation des politiques nationales et des instruments de politique est proposé ;
- R4. un dispositif de coordination et de pilotage pour le suivi de la mise en œuvre de la PAC est proposé ;
- R5. Un plan d'action de mise en œuvre de la PAC est élaboré ;
- R6. L'ensemble, représentant un cadre de Politique Agricole Commune (PAC) est formalisé et adopté.

IV. CONTENU DE L'ETUDE DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA PAC

L'étude comprendra plusieurs sections qui permettront de structurer la discussion entre les pays et les acteurs et de préparer le cadre définitif de politique agricole commune ::

4.1. DEFINITION DES MISSIONS, OBJECTIFS ET GRANDS AXES D'INTERVENTION DE LA PAC SUR LA BASE D'UN DIAGNOSTIC PRECIS

a) *Entreprendre une revue documentaire et une analyse des stratégies et politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire des États membres d'une part et des organisations intergouvernementales d'autre part.*

Cette revue comprendra :

- *L'analyse de l'environnement agricole de la sous-région à savoir :*
 - Les politiques agricoles et de sécurité alimentaire mises en œuvre ;
 - L'environnement socio-économique régional ;
 - L'environnement commercial régional et international ;
 - L'environnement législatif et réglementaire ;
 - La situation actuelle du développement agricole et de sécurité alimentaire des populations aux niveaux sous-régionale, régional et international

- *L'identification des contraintes/problèmes et des potentialités de la région sur différents plans :*
 - L'environnement biophysique ;
 - L'état des ressources naturelles dans les différentes zones agro-écologiques, leurs dynamiques d'évolution ;
 - Les systèmes de production agricole dans les différentes zones agro-écologiques ;
 - Les principales filières agro-alimentaires ;
 - Les ressources humaines ;
 - Les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux ;
 - Etc...

Ces travaux seront complétés par deux revues :

- l'une concerne la synthèse des politiques régionales et des stratégies relatives au développement agricole et à la sécurité alimentaire promues au niveau régional ; PAU (UEMOA), CSSA (CILSS), en particulier ;
- l'autre concerne des bilans sur quelques thématiques essentielles en matière de développement agricole :
 - ✓ le financement de l'agriculture et des filières ;
 - ✓ les politiques relatives aux intrants et l'état des circuits d'approvisionnement ;
 - ✓ les systèmes de recherche (niveau national et régional) et les dispositifs de vulgarisation ;
 - ✓ les systèmes d'information agricole et commerciaux (niveau national et régional) ;

b) *Définir les enjeux et défis d'une politique agricole à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest*

Cet aspect doit permettre d'articuler une analyse prospective des enjeux du secteur agricole régional, prenant en considération les perspectives démographiques, les perspectives des autres secteurs de l'économie, les enjeux d'aménagement du territoire, les enjeux de lutte contre la pauvreté, etc. Enfin, il doit s'inscrire dans une approche prospective de l'évolution des relations internationales et permettre de positionner la politique agricole au sein des autres priorités régionales : intégration économique, monétaire et commerciale, intégration politique, développement des infrastructures. Il doit enfin permettre d'envisager les articulations avec les principaux volets développés dans le cadre du NEPAD.

c) Proposer les missions, orientations, objectifs et résultats attendus de la politique agricole commune

Sur la base des enjeux et des attentes des pays et acteurs, il s'agira de proposer et d'argumenter :

- les missions assignées à l'agriculture en Afrique de l'Ouest, en tenant compte des spécificités nationales et des enjeux spécifiques des différentes grandes zones agro-écologiques ;
- les orientations et les objectifs fixés à la politique agricole commune compte tenu des missions confiées à l'agriculture en matière de sécurité alimentaire, de contribution à la croissance économique, d'aménagement de l'espace rural, d'emploi, etc. ;
- Les résultats attendus permettant de quantifier les objectifs assignés à la PAC ;
- Les principes directeurs sur lesquels reposent la mise en œuvre du cadre de politique agricole commune.

4.2. PROPOSITION D'UN MECANISME D'HARMONISATION, DE COORDINATION ET DE PILOTAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PAC

- Revue et analyse des mécanismes de coordination existants au niveau des différents cadres sous-régionaux. Il s'agit essentiellement de proposer un cadre fédérateur permettant d'harmoniser et d'unifier les différents processus en cours à partir des initiatives de l'UEMOA, du CILSS et le cas échéant de la CMA/AOC, dans les domaines des politiques agricoles, des stratégies de filières, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- Identification des convergences, des complémentarités et des duplications entre les initiatives et expériences existantes, et propositions d'harmonisation ;
- Définition des rôles et responsabilités des différents acteurs (États, OIG d'intégration et de coopération technique, réseaux d'acteurs privés et d'organisations professionnelles), dans la mise en œuvre de la PAC ;
- Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise œuvre de la PAC.

4.3. L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

- Décliner les résultats attendus en domaines d'actions prioritaires ;
- Définir, pour chacune d'elles, les produits attendus, les échéances et les responsabilités.

4.4. LA REDACTION ET L'IMPRESSION D'UN DOSSIER DE COMMUNICATION

- Confectionner des fiches présentant les grandes composantes du Cadre ;
- Faire l'impression en français et en anglais ;
- Mettre en CD Rom

V. DEROULEMENT DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

5.1. DEROULEMENT

L'étude comprend des volets nationaux et un volet régional. Les volets nationaux seront organisé de manière à prendre en compte la diversité des situations.

Trois groupes de pays sont identifiés :

- les pays membres de l'UEMOA, engagés dans la PAU (politique agricole de l'Union) : ces pays ont déjà fait l'objet de diagnostics assez approfondis et sont engagés dans une démarche de convergence au sein de la

zone Franc. L'étude devra permettre d'actualiser l'information et d'identifier les besoins d'adaptation de la PAU dans le cadre de la PAC.

- Les grands pays agricoles non-membres de l'UEMOA, dont le secteur agricole et les politiques publiques (agricoles, commerciales, monétaires, etc.) ont un impact important sur l'ensemble de la dynamique agricole de la région CEDEAO. Il s'agit du Nigeria, et à un moindre degré du Ghana et de la Guinée.
- Le troisième groupe est constitué des autres pays : la Sierra Leone, le Liberia, le Cap Vert et la Gambie.

Les études nationales centrées sur le diagnostic du secteur agricole, les potentialités de développement, les spécificités de l'économie agricole nationale par rapport au contexte régional et enfin l'analyse approfondie des politiques publiques affectant le secteur agricole seront synthétisées et mises en perspective au niveau de l'ensemble de la zone CEDEAO. Elles seront complétées par des approches régionales, en particulier dans tous les domaines où existent de fortes interdépendances : marchés agricoles, ressources communes, etc.

5.2. METHODOLOGIE

La méthodologie proposée repose sur deux éléments essentiels à savoir : la capitalisation de l'existant et l'implication de toutes les catégories d'acteurs concernés.

Par rapport à la capitalisation de l'existant, il s'agira de tenir compte de la PAU dans l'élaboration des rapports nationaux par la prise en compte des préoccupations exprimées, lors des ateliers de validation, par les organisations de la société civile, les experts des administrations nationales, les autres OIG de la sous-région, les OI et les partenaires au développement.

Concernant l'implication des acteurs, il s'agira d'organiser de larges concertations entre les différents acteurs de la PAC tant au niveau national qu'au niveau régional. Les principaux acteurs concernés sont, entre autres, les Etats, la société civile, les organisations de producteurs, les organisations professionnelles, les OIG, OI, ONG, les structures de financement de l'agriculture, etc...

Les consultants devront prendre en compte toute la documentation au niveau de la CEDEAO, du CILSS, de l'UEMOA, des Etats membres et des autres OIG de la sous-région.

VI. MECANISME DE COORDINATION

Le mécanisme de coordination régionale comprend deux outils :

6.1. Le Comité de pilotage. Il regroupe des représentants : (i) des organisations inter-Gouvernementales (OIG) ouest-africaines, (ii) des organisations internationales, (iii) des organisations socioprofessionnelles régionales, (iv) des partenaires de développement et (v) des pays (voir le détail en annexe 1). Il est présidé par la CEDEAO. Son secrétariat technique est assuré par le CILSS.

Le mandat du Comité de pilotage est d'assurer le pilotage de tout le processus d'élaboration de la PAC, en particulier l'organisation et le suivi des travaux de l'équipe de consultants et l'organisation des rencontres de concertation, etc. Les réunions du Comité sont convoquées par la CEDEAO.

6.2. Le Comité technique. Son mandat est de donner un appui technique au Comité de Pilotage dans la validation de la démarche de l'étude, l'appréciation des orientations, des principes directeurs, des objectifs et des résultats attendus de la PAC. Il sera également consulté dans la pré-validation des rapports de l'équipe de consultants.

Le Comité technique est composé de personnes ressources (universitaires, chercheurs, autres, etc...) choisies ex qualité. Ses réunions sont convoquées par la CEDEAO.

VII. EQUIPE DE CONSULTANTS

L'équipe retenue pour conduire l'étude et accompagner le comité de pilotage dans la préparation et la conduite du processus de concertation entre les pays et les acteurs devra assurer l'ensemble des travaux dans le cadre d'un seul contrat : études nationales et régionales.

Elle devra par conséquent associer les compétences permettant de réaliser les travaux avec toute la rigueur nécessaire aux différentes étapes du processus. Elle devra associer des experts régionaux et des experts internationaux.

Il revient aux bureaux qui soumissionneront à l'appel d'offres de proposer l'équipe permettant de garantir la réalisation des travaux et leur qualité. Cependant, l'équipe devra au minimum comporter :

- Un chef de mission, Agro-économiste ou Agronome, spécialiste des stratégies et politiques agricoles et de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest possédant une solide expérience dans les domaines agricoles, alimentaires et la gestion des ressources naturelles. Bonnes connaissances en analyse institutionnelle, planification, gestion et coordination des stratégies et politiques publiques dans les domaines thématiques précités. Compétences avérées de l'environnement économique et commercial international (négociations commerciales agricoles et environnementales).
- Un économiste ayant de bonnes connaissances des politiques économiques et monétaires de la zone CEDEAO, disposant d'une connaissance fine du commerce sous-régional, d'une bonne capacité d'analyse des politiques publiques. Bonnes connaissances dans les domaines des négociations internationales, la problématique du développement des marchés agricoles et alimentaires, et en particulier les aspects portant sur les normes, la fiscalité, les processus de contrôle et de surveillance, etc...
- Un spécialiste en gestion des ressources naturelles : bonnes connaissances des aspects environnementaux et de GRN liés à la sécurité alimentaire et au développement agricole. Bonnes compétences en systèmes de production et environnement de la production. Connaissance des organisations socioprofessionnelles, des réseaux d'acteurs de la société civile dans la sous-région ;
- Un économiste spécialisé sur les productions animales : Bonnes connaissances de la problématique du développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest et l'organisation des filières bétail-viandes ;

L'un au moins de ces experts doit aussi disposer d'une bonne connaissance des organisations socioprofessionnelles, des réseaux d'acteurs de la société civile dans la sous-région. Bonnes connaissances des mécanismes de concertation États / Acteurs au niveau national et régional.

Un minimum de dix (10) années d'expérience est requis pour chacun des experts. Cette équipe d'experts sera appuyée au niveau des pays par des consultants régionaux :

- Pour les pays membres de l'UEMOA : un ou des expert (agro-économiste ou socio-économiste) disposant d'une très bonne connaissance des stratégies et politiques agricole et de sécurité alimentaire des pays concernés. De bonnes connaissances des organisations socioprofessionnelles, des réseaux d'acteurs de la société civile dans la sous-région. Bonnes connaissances des mécanismes de coordination et de pilotage des politiques et stratégies de développement agricole et de sécurité du pays (expertise envisagée : 6 hommes/mois).
- Pour les grands pays agricoles non membres de l'UEMOA : une équipe d'au moins deux (2) experts (agronome, agro-économiste, socio-économiste,) ayant des connaissances avérées des initiatives et politiques en cours en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole de leurs pays respectifs. De bonnes connaissances des organisations socioprofessionnelles, des réseaux d'acteurs de la société civile dans les pays concernés. Bonnes connaissances des mécanismes de coordination et de pilotage des politiques et stratégies de développement agricole et de sécurité du pays.

- Pour les autres pays, une équipe d'experts nationaux ou régionaux, comprenant en particulier un spécialiste des économies en phase de post crise.

Expertise internationale : 09 hommes/mois

Expertise nationale : 26 hommes/mois

VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL

L'ensemble du programme d'étude s'étale sur une période de **quatorze (14) mois** à compter de l'accord de financement. Une telle durée doit en particulier permettre d'épouser la diversité des situations nationales du point de vue de degré d'élaboration des politiques agricoles et de sécurité alimentaire, des processus en cours dans tous les pays en lien avec la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et les autres OIG de la sous-région ou dans le cadre de négociations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Elle doit donc permettre de valoriser les travaux et les concertations d'ores et déjà prévus ou engagés, de concentrer les efforts sur les pays peu engagés jusqu'alors dans ces processus. Elle doit enfin permettre que les actions soient réalisées avec l'exigence souhaitable et qu'en particulier les processus de concertation entre acteurs soient correctement préparés pour leur conférer le maximum de légitimité et d'efficacité.

8.1. Calendrier indicatif

ACTIONS PRINCIPALES	PRODUITS	CALENDRIER
1. Mise en place du programme d'étude		
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la note d'orientation, des termes de références et du budget 	<ul style="list-style-type: none"> Note globale sur le processus d'élaboration et de validation TDR pour les consultants régionaux TDR pour le consultants nationaux 	Fin février 2003
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une requête de financement pour mobiliser les moyens complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Requête élaborée et envoyée aux partenaires de développement 	Mi mars
<ul style="list-style-type: none"> Information et mobilisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres d'information aux acteurs Missions de sensibilisation des acteurs Atelier de lancement 	Début mars 2003 Mars 2003 12-16 mai 2003
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des comités régionaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Comité régional de pilotage 1 Comité technique régional 17 Comités de pilotage 17 Comités techniques nationaux 	Début mai 2003
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des équipes d'experts régionaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> 1 appel à manifestation d'intérêt 1 appel d'offres international Recrutement des consultants 	Fin février 2003 Fin mars 2003 Fin avril 2003
2. Conduite de l'Etude		
21. Diagnostic du secteur agricole, analyse des acquis, définition des enjeux et défis de la PAC		
<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation de l'existant dans les pays membres de l'UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'études nationales 	Juin-septembre 2003
<ul style="list-style-type: none"> Examen approfondi des politiques et stratégies en cours dans les pays non membres de l'UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers et documents de positions nationales Rapports d'études nationales 	Juin-septembre 2003
<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des expériences et initiatives en cours au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers et documents de positions nationales Rapport d'études régionales 	Juin-septembre 2003
	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse régionale intégrant études nationales et régionales Atelier de synthèse régionale 	Octobre 2003 Octobre 2003
22. Analyse des politiques publiques, évaluation des convergences-divergences ; Analyse des cadres de coopération régionaux existants ;	<ul style="list-style-type: none"> Document de synthèse régional Atelier de discussion régional 	Novembre-décembre 2003
23. Définition des missions, objectifs, instruments et grands axes d'intervention de la PAC	<ul style="list-style-type: none"> Document de discussion Document de positions du comité de pilotage 	Novembre-décembre 2003
24. Proposition d'un mécanisme d'harmonisation, de coordination et de pilotage pour la mise en œuvre de la PAC	<ul style="list-style-type: none"> Document de discussion Document de positions du comité de pilotage 	Janvier-février 2004
25. Elaboration d'un plan d'action de mise en œuvre de la PAC	<ul style="list-style-type: none"> Document de discussion Document de positions du comité de pilotage 	Janvier-février 2004
26. Elaboration du projet de Cadre de Politique Agricole Commune	<ul style="list-style-type: none"> Document de discussion Document de positions du comité technique 	Avril 2004
27. Adoption du projet de Cadre de Politique Agricole Commune	<ul style="list-style-type: none"> Document de discussion (projet de Cadre de PAC) Ateliers nationaux et régional, réunions ministérielles, réunions statutaires de la CEDEAO et document de Cadre de Politique Agricole Commune 	Avril-mai 2004
28. Rédaction et impression d'un dossier de communication	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des fiches Impression en versions française et anglaise ; Confection de CD Rom 	Juin 2004

ANNEXE 1 : Membres du Comité Régional de Pilotage

ORGANISATIONS MEMBRES	NOMBRE
1. Organisations Inter-Gouvernementales (OIG)	8
<ul style="list-style-type: none"> • CEDEAO (Président du Comité de pilotage) • UEMOA • CMA/AOC • CRAT • CORAF • CILSS (Secrétaire Technique du Comité de pilotage) 	2 1 1 1 1 2
2. Organisations Internationales	6
<ul style="list-style-type: none"> • CEA • CTA, • FIDA • FAO • SADAOC • Secrétariat NEPAD 	1 1 1 1 1 1
3. Organisations Socio-professionnelles	5
<ul style="list-style-type: none"> • ACIBRAO • AFAO • Interface • Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest • ROPPA 	1 1 1 1 1
4. Partenaires de Développement	8
<ul style="list-style-type: none"> • ACDI • Banque Africaine de Développement (BAD) • Banque Mondiale • Commission Européenne • Coopération Française • Coopération Italienne • PNUD • USAID 	1 1 1 1 1 1 1 1
5. Pays	17
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et le Tchad 	17
TOTAL	44